



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du Vendredi 12 juin 2020

*** ** **

AVIS

5^{eme} réunion plénière
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2020

vendredi 12 juin 2018

Présenté par
Madame Lucette VAIRAC
Présidente
du

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 5 juin, opérée en vertu de la procédure d'urgence et référencée PCR-AR/DGS-J-LB/DJAAF-JG /DAJA-MC/SA-AL/CR/20 -21, portant sur les points suivants:**

1. Installation d'un nouveau conseiller régional;
2. Présentation, approbation et vote du Compte de gestion du payeur régional de l'exercice 2019;
3. Présentation et vote du compte administratif de l'exercice 2019

Etaient Présents et représentés (19):

Mmes : Joëlle BARTEBIN ; Pauline COUVIN-ASDRUBAL ; Dominique MOUNIEN ; Lucette VAIRAC ; Marie-Claude PERNELLE ; Gilberte FRENAY ; Mylène MUSQUET ; Danielle MARTIN-FOUSSE ;

MM : Gustave BYRAM ; Alcide DONNAT; Claude KIAVUE ; Félix LUREL ; Joël RABOTEUR ; Alex RODEF ; Jack SAINSILY ; Alain SOREZE ; Claude NAZAIRE ; Jean-Jacques JEREMIE ; Hilarion BEVIS-SURPRISE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'examen des documents transmis et la discussion en son assemblée plénière sous la présidence de Lucette VAIRAC, ont conduit le CCEE à émettre les observations ci-après.

La Présidente et les membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement remercient le DGA M José GAYDU, et Mmes et MM les directeurs et directrices: Mme Gilda GONFIER, M. David JANKY, Mme Séverine JULAN, M Harry MEPHON, M. Aurélio AMORIN et M. Philippe TYNDAL.

1 – Installation d'un nouveau conseiller régional

Le CCEE prend acte de l'installation de Madame Azède à l'assemblée régionale.

2 – Présentation, approbation et vote du Compte de gestion du payeur régional de l'exercice 2019.

Le CCEE a pris connaissance du compte de gestion du payeur. Ce document ne suscite pas d'observation particulière de sa part.

3 – Présentation et vote du compte administratif de l'exercice 2019.

La présentation du compte administratif de l'exercice 2019 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire due au covid19. Cette pandémie a eu un impact sans commune mesure, sur tous les secteurs d'activités du territoire et nous appelle à un examen de ce document, comportant une approche plus prospective que d'habitude.

Les membres du CCEE ont examiné avec attention les éléments constitutifs du compte administratif de l'exercice 2019.

Ils notent un montant d'investissement de 264.8 M€ en mouvement budgétaire. Avec un taux d'exécution de 82.5%.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 307,9 M€ et correspondent à un taux d'exécution de 88.7% des crédits votés en 2019.

Force est de constater une poursuite de l'amélioration des taux de réalisation de ces crédits qui traduisent une maîtrise de la gestion budgétaire.

Pour ce qui est de l'accroissement des recettes de fonctionnement, le conseil se réjouit de la montée en puissance du recouvrement des recettes communautaires, consécutif à l'accélération de l'exécution des opérations du PO/FEDR/FSE. Ce redressement est de nature à atténuer les craintes exprimées dans des avis précédents, quant au risque de dégageant d'office.

Par ailleurs, le CCEE note les efforts de rationalisation de la présentation budgétaire, permettant d'amortir les contraintes imposées par la contractualisation avec l'Etat. L'on peut apprécier que l'objectif de contention de l'évolution des dépenses de fonctionnement ait conduit la Région à améliorer sa gestion financière, tout en portant un supplément de sens et de cohérence aux écritures comptables.

Le CCEE enregistre aussi positivement l'augmentation notable du taux d'épargne brute qui, articulée avec la capacité de désendettement, circonscrit, pour la Région

Guadeloupe, une marge de manœuvre salubre, dans la perspective des prochains défis à relever.

Cette évolution est encourageante, notamment au regard de l'ambition nouvelle annoncée par l'exécutif régional, s'agissant de l'accroissement de l'implication régionale dans le traitement de l'eau.

Culture

En matière de culture, le CCEE a noté le faible niveau de réalisation, en totale discordance avec la tendance globale observée pour l'exercice 2019. Il alerte sur la nécessité d'améliorer significativement les modalités d'instruction et de co-financement des dossiers portés par les différents opérateurs du secteur.

A la lecture du CA, le CCEE s'étonne de ne discerner aucun début de réalisation du projet de Centre régional d'art contemporain- au sujet duquel il souhaiterait obtenir l'éclairage de la Région.

A défaut d'équipement dédié et dans le cadre de la difficile relance des activités culturelles après COVID, le conseil profite de l'occasion qui lui est offerte de demander instamment à la Région de prévoir, à titre exceptionnel, un accompagnement financier de l'ensemble des projets susceptibles d'être réalisés avant le 31 décembre.

Education

En matière d'enseignement, le CCEE apprécie l'effort effectué cette année par la collectivité régionale. Cette importante plus-value contribue à offrir aux lycéens de Guadeloupe un environnement plus propice à leur réussite. Le CCEE appelle la Région à poursuivre ses efforts en matière d'éducation en accélérant le programme immobilier et en renforçant les équipements numériques.

Sport

Les dépenses mandatées pour le soutien aux sports et sportifs de haut niveau traduisent la parfaite implication de la collectivité régionale pour accompagner les ligues, les sportifs et être partenaire de manifestations sportives.

En investissement, les dépenses de la Région concernent essentiellement la construction des gymnases de Marie-Galante et de Morne à l'Eau, les aides aux équipements hors CREPS et la réhabilitation de l'hippodrome.

Toutefois, le montant, important, des restes à réaliser, reflète la difficulté de l'élaboration d'un calendrier d'appels à projets et d'attribution des subventions, en synchronie avec les autres financeurs, notamment l'Agence Nationale du Sport.

Les conséquences des 55 jours de confinement au premier semestre de l'année civile et en milieu de saison sportive, pour la grande partie des ligues sportives, invitent à repenser les modalités, le calendrier d'attribution et de versement des contrats d'objectifs.

Le CCEE suggère à la Région d'orienter ses efforts en ce sens, dans la perspective de la mise en place de la Conférence Régionale du sport et de la conférence des financeurs.

Environnement

En matière d'environnement, le CCEE a pris acte du montant des versements effectués en 2019, au bénéfice de l'ensemble des domaines.

Il préconise de poursuivre ces actions, en termes de programmation et en liaison avec les maîtres d'ouvrage concernés, afin d'avoir durablement, des montants de crédits, inscrits au budget primitif, à la pleine hauteur des enjeux du territoire, exposé à des risques majeurs, des problèmes d'eau et de déchets, susceptibles d'altérer le cadre de vie si nécessaire - particulièrement en période de crise.

Basse-Terre, le 12 juin 2020



**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**